

Ouverture de la séance du Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Vendredi 11 décembre 2020

Mes chers collègues,

Avant de passer à l'ordre du jour, et pour défier la morosité ambiante à l'approche de Noël, sachez que nous avons déposé sur vos tables :

-Un coffret gourmand 100% Alto-Séquanais, contenant des produits de confiseurs ayant obtenu le label « Artisan du Tourisme des Hauts-de-Seine », que j'ai le plaisir de vous offrir ;

-Un masque de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, dans le cadre de leur campagne de soutien aux artisans et commerces de proximité.

Il faut absolument valoriser l'excellence artisanale présente dans les villes des Hauts-de-Seine, surtout en ces temps difficiles pour nos commerçants.

On ne dira jamais assez combien ces savoir-faire, dont nous pouvons être fiers, constituent de précieux atouts pour l'attractivité du territoire.

Cet après-midi nous examinons plusieurs rapports, dont :

-Les nouvelles dispositions relatives à nos contrats de développement.

Lancés il y a près de 10 ans, ces contrats ont fait la preuve de leur efficacité pour soutenir l'ensemble des communes des Hauts-de-Seine dans leurs projets et leur donner, aussi, une meilleure visibilité dans leurs programmations budgétaires.

Au terme de ces 10 ans d'expérience, il m'est apparu nécessaire d'ajuster ce dispositif, avec trois améliorations majeures :

-Tenir compte de l'inflation d'abord, en instaurant un mécanisme de révision annuelle des enveloppes de fonctionnement des contrats.

-Intégrer ensuite, dans les enveloppes de fonctionnement, l'ouverture des nouvelles structures d'accueil de la petite enfance, par le biais d'avenants aux contrats.

La question des modes de garde reste, dans les Hauts-de-Seine comme dans toute l'Ile-de-France, une préoccupation majeure pour les familles, et nous entendons bien continuer à mener une politique volontariste en la matière, et à soutenir les communes dans leurs efforts.

-Troisième mesure nouvelle : j'ai souhaité valoriser, dans les contrats de développement, l'exemplarité des communes pour le développement durable et la protection de l'environnement, notamment lorsque les villes s'engagent au-delà des obligations réglementaires, dans leurs opérations d'investissement.

Nous le savons, la dimension vertueuse du développement durable sera, demain, LA question centrale de nos politiques publiques, qu'il s'agit d'ores et déjà d'intégrer à tous nos projets, et de prendre en compte dans toutes nos décisions.

La qualité de vie dans les Hauts-de-Seine, à moyen et long termes, en dépend.

Notre rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2019, dont nous allons débattre tout à l'heure, le prouve.

Notre Département s'est d'ailleurs vu attribuer le score de 77,7 % (soit 3 points de plus qu'en 2019), dans le classement 2020 de « l'indice de positivité » calculé par l'Institut de l'Economie positive.

Ce classement confirme que les Hauts-de-Seine se démarquent sur le plan de l'environnement (avec notamment les énergies renouvelables, le recyclage des déchets, la gestion de l'eau).

La qualité de vie que les habitants trouvent, ici, dans les Hauts-de-Seine, me donne l'occasion de vous remercier, Madame Panahi, au nom de toute notre assemblée, puisque vous participez aujourd'hui, à votre dernière séance publique du Conseil départemental.

Merci pour le travail que vous avez accompli depuis 7 ans à la tête de notre administration départementale. Merci pour l'efficacité et l'engagement sans faille dont vous avez fait preuve, en particulier dans la crise que nous avons traversée ces derniers mois. Merci pour votre droiture, votre justesse, votre audace.

Enfin, mes chers collègues, au terme de cette séance, nous aurons à examiner deux questions orales et deux vœux. J'aurai l'honneur d'en déposer un, au nom de la majorité départementale – et, je l'espère, de toute notre assemblée – adressé au Président de la République et au Gouvernement, portant sur :

- la reconnaissance de la République du Haut-Karabagh ;
- et l'ouverture d'une enquête internationale sur les crimes de guerre commis lors du conflit qui a débuté en septembre dernier.

Le Sénat, l'Assemblée nationale, ainsi que de nombreuses collectivités territoriales, ont déjà exprimé ce souhait, et nous espérons que l'ensemble de ces voix puissent, sérieusement, être entendues.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite que notre assemblée rende hommage à la mémoire du Président Giscard d'Estaing, disparu le 2 décembre dernier, en observant une minute de silence.